



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir SIMON Mikaël à FRANCHETEAU Laurent, LAGADIC Christophe à CASELLINO Mona, BERTHOLOM Cyril à SINIC Aurélie, GOURVES Muriel à CARIOU Philippe, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine

ABSENTE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : Monsieur ARZUR Yvon

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 14
DATE DE LA CONVOCATION : 20 FEVRIER 2024
DATE D'AFFICHAGE : 21 FEVRIER 2024

ORDRE DU JOUR :

- o Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023
- o Débat d'Orientation Budgétaire 2024
- o Fixation des tarifs des camps d'été 2024
- o Tarifcation sociale cantine : renouvellement de la convention triennale
- o CDG 29 : Convention cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs
- o Sécurisation des établissements scolaires : appel à projet 2024
- o Tempête CIARAN : dotation solidarité
- o Projet NEFLE Ecole Elémentaire : convention de financement
- o Convention d'occupation des locaux scolaires et définition du périmètre scolaire
- o Projet ERASMUS Ecole Elémentaire : portage financier du projet
- o Questions et informations diverses

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté le quorum, Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert.

Le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents plus les pouvoirs sans observation

DCM N°2024-1-1

Objet : DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur Christian RIVIERE, 1^{er} adjoint et adjoint aux finances présente les orientations budgétaires pour l'année 2024.

RESULTAT 2023	
FONCTIONNEMENT	
Total recettes (réelles + opérations d'ordre)	2 351 776.93 €
Total dépenses (réelles + opérations d'ordre)	1 800 740.79 €
Résultat de clôture de l'année (excédent)	551 036.14 €
SOLDE D'EXECUTION POSITIF année N-1 Fonct	100 000.00 €
INVESTISSEMENT	
Total recettes (réelles + opérations d'ordre)	2 278 810.84 €
Total dépenses (réelles + opérations d'ordre)	1 213 387.69 €
Résultat de clôture de l'année	1 065 423.15 €
RESTES A REALISER	
Dépenses	1 299 556.31 €
Recettes	1 100 000.00 €
SOLDE D'EXECUTION POSITIF année N-1 Invst	367 417.41 €
TOTAL DISPONIBLE EN INVESTISSEMENT	
Résultat Investissement 2023	1 065 423.15 €
Besoin de financement Remboursement en K* N	- 260 000.00 €
Solde d'exécution positif N-1 Investissement	367 417.41 €
Excédent Fonctionnement 2023	551 036.14 €
TVA	69 893.41 €
TAXE D'AMENAGEMENT	70 000.00 €
SUBVENTION RAR 2023	1 100 000.00 €
GROUPAMA	25 000.00 €
PACTE FINISTERE voiries	40 000.00 €
EMPRUNT	
TOTAL DISPONIBLE	3 028 770.11 €

Monsieur le Maire précise que les finances de la Commune sont saines ; un emprunt de 1 500 000 € a été contracté en 2023, il est prévu un nouvel emprunt en 2024 de 1 000 000 € ; beaucoup de projets en cours et des fonds à avancer avant l'encaissement des subventions allouées.

Prévisions 2024	
Fonctionnement	
Recettes	
013 Atténuation de charges	15 000.00 €
70 Produits	300 000.00 €
73 Impôts et taxes	
73111 taxes foncières	1 518 000.00 €
73123 Droits de mutation	60 000.00 €
731721 Taxe de séjour	12 000.00 €
74 Dotations - participations	
74111 DGF	365 000.00 €
74127 Dotation péréquation	
744 TVA fonctionnement	2 758.42 €
748 compensation état TP	15 000.00 €
74718 cantine à 1 €	23 000.00 €
75 Autres prod. gestion courante	
752 Locations	36 000.00 €
75888 Autres produits divers	10 000.00 €
NEFLE	60 000.00 €
GROUPAMA Tempête CIARAN	35 000.00 €
Total recettes réelles	2 451 758.42 €
Dépenses	
011 Caractère général	586 000.00 €
012 Charges de personnel	1 210 000.00 €
014 Atténuation de produits (7392221 FPIC)	42 000.00 €
739211 Attribution Compensation CCPF	13 000.00 €
65 Autres charges gest° courante	130 000.00 €
66 Charges financières	120 000.00 €
NEFLE	60 000.00 €
GROUPAMA Tempête CIARAN	39 000.00 €
Total dépenses fonctionnement	2 200 000.00 €
Excédent de fonctionnement prévu	251 758.42 €

Monsieur le Maire précise que

- les bases des taxes devraient augmenter de 3.5% (à confirmer) et qu'il pourrait être envisagé une augmentation minimum de 1% des taux ; décision au prochain conseil municipal,
- concernant les frais de personnel, l'augmentation est due à la révision du point d'indice et du RIFSEEP (alignement sur l'inflation et le coût de la vie), au recrutement d'un agent contractuel à temps non complet suite à la hausse de la fréquentation de la cantine et du service périscolaire.

Investissement - dépenses	
20	12 000.00 €
21	
2121 Plantations (arbres et arbustes)	2 000.00 €
2131 - Bâtiments	
21318- Rénovation ST	180 000.00 €
21314 - Vestiaire Foot	10 000.00 €
Adapt	10 000.00 €
2152 - Installations de voirie	20 000.00 €
21573 - Matériel de voirie	10 000.00 €
2181 - Installations générales	
Electricité Bâtiments	10 000.00 €
Instrusion alarme Ecole MEL	15 000.00 €
Elagage St Thomas	4 003.20 €
21828 Matériel de transport	5 000.00 €
21838 Mat. Inform. Et bureau	10 000.00 €
21848 Mobilier	20 000.00 €
2188 – Autre immobilisations corpo.	25 000.00 €
TOTAL 21	321 003.20 €
23	
2313-100 Construction espace sportif	
Maître d'œuvre	87 709.92 €
Travaux	3 313 265.89 €
Divers	50 000.00 €
Total opération 100 - espace sportif	3 450 975.81 €
Bungalow Foot	6 521.66 €
Cloture école	30 000.00 €
Eclairage Foot	100 000.00 €
Remorque barrière	6 000.00 €
Vitrage école	25 000.00 €
Totem	5 000.00 €
Salle verte	20 000.00 €
23 Immo en cours	192 521.66 €
2315 - Installations techniques	
RAR voiries 2023	31 950.21 €
Enfouissements réseaux et télécom Lesquidic	60 000.00 €
Programme 2024	150 000.00 €
TOTAL 2315	241 950.21 €
TOTAL 23	3 885 447.68 €
Total dépenses investissement	4 218 450.88 €

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2024.

DCM N°2024-1-2

Objet : FIXATION DES TARIFS DES CAMPS D'ETE 2024 ORGANISES PAR L'ALSH de Pleuven

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de fixer les tarifs des camps d'été 2024 organisés par la Maison des Enfants et des Loisirs (ALSH 3/12 ans) comme suit :

TARIF JOURNEE CAMP ALSH en fonction du Q.F.					
0-500 €	501 -900 €	901-1150 €	1151 - 1400 €	1401 - 1650 €	>1650 €
14.40 €	19.60 €	23.70 €	27.80 €	32 €	36 €

Entendu le rapport de Monsieur Christian RIVIERE, Adjoint aux finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

➤ **FIXE** les tarifs des camps d'été 2024 organisés par l'ALSH comme présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire précise les camps proposés :

- Camp nautique 3 858.52 €
- Camp à la ferme 3 732.06 €
- Camp aventure 2 610.66 €

*Les tarifs comprennent les activités, l'hébergement et le transport (hors animateurs).
Chaque camp touchera environ 24 enfants.*

Monsieur Christian RIVIERE précise que la CAF versera une aide d'environ 2 000 €.

DCM N°2024-1-3

Objet : TARIFICATION SOCIALE CANTINE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n°2021-3-2 en date du 29 juin 2021, le Conseil Municipal a instauré la tarification sociale au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2021/2022.

Dans le cadre de la tarification sociale, une convention triennale a été signée avec le Ministère des Solidarités et de la Santé, l'Etat s'engage à verser une aide de 3€ par repas servi au tarif maximal de 1€ (sous réserve de la disponibilité des crédits).

Considérant que la convention signée le 5 juin 2021 arrive à terme, il conviendrait de la renouveler.

Pour information, le montant de l'aide s'élève à

- 19 815 € en 2022
- 23 430 € en 2023

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » et tous documents relatifs à la question.

Madame Mona CASELLINO précise que 23 à 25% des familles bénéficient des repas à 1€.

DCM N°2024-1-4

Objet : CDG29 ; CONVENTION CADRE D'ACCES ET D'UTILISATION DES SERVICES FACULTATIFS

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La Commune de Pleuven a engagé une mission « archivage » sur 3 années, pour lui permettre d'accéder aux prestations facultatives proposées par le Centre de Gestion du Finistère, il convient de signer une convention « cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs » qui fixe les conditions générales de mise en œuvre des différents prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'Administration du CDG29.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Approuve** les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de Gestion du Finistère,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DCM N°2024-1-5

Objet : SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : APPEL A PROJET 2024

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Un dispositif mis en place par la circulaire commune des ministres de l'éducation nationale et de l'intérieur, du 29 septembre 2016, visant à la sécurisation des écoles est reconduit pour 2024.

Les travaux et investissement éligibles concernent notamment les matériels de vidéo-protection et d'anti-intrusion des bâtiments (portail, barrières, clôtures) ; le taux de subventions pourraient aller jusqu'à 80 % du coût hors taxe.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui précise que les devis sont en cours et que la décision définitive sera soumise à l'approbation du conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Propose** le projet de sécurisation des établissements scolaires de Pleuven,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question, après avis des commissions concernées.

Monsieur le Maire précise que suite aux attentats d'octobre dernier, l'EMAS (Mr sécurité de l'éducation nationale) est passé au groupe scolaire et a fait des préconisations pour sécuriser les établissements. Il n'y a pas d'obligation de clôturer complètement les écoles ; les enseignants ont leurs consignes de l'éducation nationale et pendant le temps périscolaire, les bâtiments sont fermés mais un grillage pourrait dissuader.

Les devis sont en cours et le dossier est à compléter et retourner pour le 15 mars 2024.

DCM N°2024-1-6

Objet : TEMPETE CIARAN : DOTATION SOLIDARITE

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Suite à la tempête CIARAN, un dossier de dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales a été déposé auprès des services de la Préfecture du Finistère.

Les dépenses éligibles concernent les élagages qui ont été effectués sur la commune, l'expertise, le diagnostic du chêne et la reprise du muret en pierres pour un montant total HT de 10 342 €.

Le taux de subvention pourrait être de 30% soit 3 103 €.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchés par un évènement climatique.

DCM N°2024-1-7

Objet : PROJET NEFLE ECOLE ELEMENTAIRE : CONVENTION DE FINANCEMENT

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par la signature d'une convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques.

L'école Elémentaire de Pleuven a constitué un dossier pour un montant 21 500 € pour des achats de matériel et informatique, des interventions diverses, le transport sur divers sites.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui propose d'intégrer l'acquisition de deux ordinateurs pour l'école élémentaire dans le projet NEFLE,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique et tous documents relatifs à la question, après avis des commissions concernées.

Madame Mona CASELLINO précise que NEFLE signifie « Notre Ecole, Faisons-La Ensemble » ; Le projet présenté est validé par l'éducation nationale.

Monsieur le Maire : c'est la Commune qui passe commande, le parc informatique de l'école est renforcé mais pas d'impact financier pour la Commune, le projet est subventionné à 100%.

Madame Corinne MARTIN : c'est un peu paradoxal de se dire qu'on fait école dehors mais avec des tablettes.

Madame Aurélie SINIC : quid si les tablettes sont en panne, est ce que la Commune doit les changer à sa charge ?

Monsieur le Maire répond que le primo-équipement sera dans le cadre du projet NEFLE mais que s'il faut les changer elles seront sans doute à la charge de la commune.

Monsieur Christian RIVIERE précise qu'il n'y a pas d'obligation de les remplacer.

Monsieur Laurent FRANCHETEAU : c'est donc le programme de l'éducation nationale mais en parti à la charge de la commune dans le suivi.

Monsieur le Maire : au départ, le projet était plus axé sur la revégétalisation des sites et l'éducation nationale faisait travailler ensemble l'école et la mairie mais on a dévié de cette idée.

DCM N°2024-1-8

Objet : CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES ET DEFINITION DU PERIMETRE SCOLAIRE

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les locaux du groupe scolaire René Tressard et de la Maison des enfants et des loisirs sont utilisés pendant et hors temps scolaire,

Considérant que deux salles de la MEL ont été mises à disposition du groupe scolaire pendant le temps scolaire,

Une convention d'occupation des locaux scolaires et définition du périmètre scolaire qui définit les locaux ainsi que le matériel utilisés a été élaborée.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des locaux scolaires et définition du périmètre scolaire.

DCM N°2024-1-9

Objet : PROJET ERASMUS+ ECOLE ELEMENTAIRE : PORTAGE FINANCIER DU PROJET

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

L'école René Tressard de Pleuven a obtenu l'accréditation Erasmus+ fin janvier 2024 pour mettre en œuvre des projets de mobilités européennes pour les élèves et les enseignants de l'école. Cette accréditation ouvre le droit à des demandes de subventions pour financer des projets.

L'Ecole n'étant pas un établissement avec une entité juridique, les enseignants sont à la recherche d'un porteur financier qui recevra les sommes allouées et sera garant de leur utilisation eu égard aux projets retenus.

Une décision est attendue le 1^{er} juin 2024 pour une utilisation des fonds alloués entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 août 2025.

Les fonds pourraient être reversés à l'OCCE de l'Ecole sous forme de subvention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Décide** du principe d'être porteur financier du projet Erasmus+ de l'école Elémentaire de Pleuven,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question, après avis des commissions concernées.

Monsieur Laurent FRANCHETEAU souhaite savoir s'il est certain que la Commune ne sera qu'une « boîte aux lettres » ; il a un petit souci avec ce projet et se demande pourquoi la Commune doit être porteur financier alors qu'il s'agit d'une subvention de l'éducation nationale pour former des enseignants rémunérés par l'éducation nationale et

Monsieur le Maire répond que la Commune d'engagera pas d'argent public ; si les projets dépassent la subvention allouée, les dépenses devront être revues à la baisse.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Laurent FRANCHETEAU informe les élus que le 19 mars, date anniversaire de la commémoration de la Guerre d'Algérie, la cérémonie se déroulera à la Mairie à 17 heures puis à Fouesnant à 18 heures.

Le Mur du Souvenir est en cours de rénovation. La belle mosaïque murale a subi les affres du temps et tombe en morceaux. Des plaques murales vont être installées en lieu et place. Elles seront entourées de panneaux rappelant deux faits de guerre locaux : le crash de l'avion américain à St Thomas et l'arrestation du résistant René Tressard instituteur à Pleuven.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

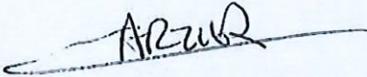
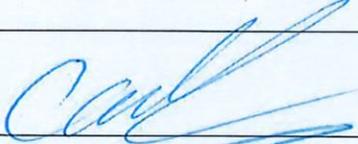
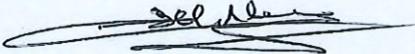
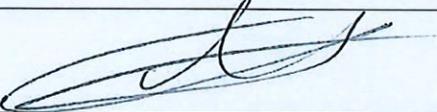
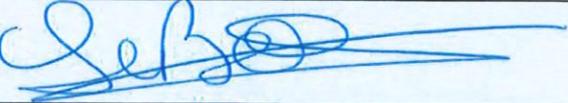
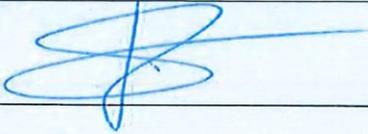
- l'actuel responsable des services techniques a pris une disponibilité d'un an et que Mr Briagell LE JEUNE assurera l'intérim,
- Projet de la maison médicale : signature des actes le 11 mars 2024, début des travaux semaine 12,
- Espace sportif Bellevue : le planning des travaux fixé est tenu, objectif : livraison de l'ouvrage en août 2024,
- Le chêne remarquable : il y aura des actions à mener pour le préserver mais il faut attendre les beaux jours,
- Le chêne devant la mairie est malheureusement infesté de champignons et devra être coupé rapidement puisqu'il menace de tomber.

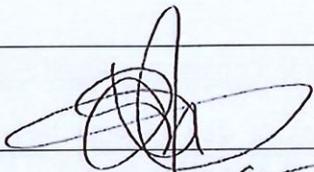
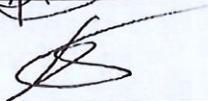
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil Municipal à 21h33.

Le Maire,
David DEL NÉRO



Liste des conseillers municipaux présents :

	Signature ou mention de la cause d'empêchement
ARZUR Yvon	
CARIOU Philippe	
CASELLINO Mona	
CORNIC Karine	
DEL NERO David	
FRANCHETEAU Laurent	
HERFAUT Denis	
KERNEVEZ Marie-Hélène	
LE BER Caroline	
MARTIN Corinne	

MILIN Claudine	
RIVIERE Christian	
ROUE Christian	
SINIC Aurélie	